

N/REF : 7/05/2025 8H15 C:024972 I:35638
V/REF : 7645
V/Email reçu le Mercredi 07/05/2025 à 8H15

CABINET HEURTIER

**6 PLACE VICTOR HUGO
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : OURSIERE
9/11 RUE DE LA GRANGE
38240 MEYLAN

St Martin-H, le 09 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 11 GRANGE - MEYLAN - MME GOIRAND 04 76 90 18 86 - 1ER ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR CANALISATION BOUCHEE - TOILETTES

Donneur d'ordre : M. C. MARRA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 07/05/2025 A 11H00
INTERVENTION DEPUIS LE 1ER ETAGE
DEBOUCHAGE DES TOILETTES
PASSAGE CAMERA
EXTRACTION DE CALCAIRE AU NIVEAU DE LA PIPE DES TOILETTES

FAIRE INTERVENIR UN PLOMBIER CAR LA CHASSE D'EAU EST TRES FAIBLE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 09/05/25 à 09H13 C.MARRA@HEURTIER.IMMO
MP LCOMPTER Email envoyé le 09/05/25 à 09H13 Mme O. CADET
MP LCOMPTER Email envoyé le 09/05/25 à 09H12 Mme C. MOREAU
MP LCOMPTER Email envoyé le 09/05/25 à 09H12 M. C. MARRA
BELLEDONNE DEPANNAGE PEUT REALISER LA PRESTATION.
AS LCOMPTER Email envoyé le 07/05/25 à 12H51 M. C. MARRA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,25	Ff débouchage/Caméra	1h+Dépl.0 à 10km	1	270,69	338,36
TOTAL H.T.					338,36
T.V.A. a 10,00%					33,83
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>372,19</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN